



## Déclaration FSU au CTA du 1<sup>er</sup> juillet 2013

### **Schéma stratégique de l'offre de formation sous statut scolaire du « grand Clermont »**

La réflexion menée à marche forcée par le Conseil Régional, soutenu par le Rectorat et la DRAAF, sur le schéma stratégique de l'offre de formation initiale n'est pas sans soulever de nombreuses questions, porte de profondes contradictions et semble guidée par une urgence électorale qui n'est pas propice à une réflexion sereine et constructive.

Même si l'on peut partager certains des grands principes structurants des pages 3 et 4, avec des désaccords sur « la distorsion entre vœux des familles et besoins économiques » et sur la faiblesse de l'offre de formation par bassin, la suite du document n'est pas des plus cohérente par rapport à ces objectifs affichés.

Sur la forme, la précipitation et l'entrée en matière avec le projet de fermeture du lycée de Romagnat et du transfert de ses formations sont de mauvais augures pour la suite, en particulier la volonté de dialoguer avec les corps constitués, dont les représentants des personnels. Comment ne pas imaginer que le véritable objectif est la fermeture de ce lycée et des économies d'échelle ? Que penser de la fermeture et du démantèlement du LP Marie Curie ? Nous condamnons ce mode de fonctionnement où la « concertation » vient après les décisions. Il semble préfigurer la volonté du président de Région, qui anticipe l'acte III de la décentralisation, de vouloir plus d'autonomie dans sa politique de gestion des filières technologiques et professionnelles en Auvergne.

Sur le fond, le désaccord est très grand :

- En effet, l'offre territoriale en formation initiale se limite au « Grand Clermont » sans aucune piste pour les autres départements ou bassins et donc aucune réflexion sur la cohérence territoriale de l'offre de formation régionale, alors que sont évoquées « une nouvelle ère pour l'équilibre des territoires » en page 7 et une « solidarité entre les territoires » en page 10. Il eut été plus judicieux de réfléchir à priori pour tout le territoire et pas seulement sur une partie, par ailleurs déjà la plus attractive et la mieux pourvue. Que va-t-il rester aux autres départements ? Le tourisme, le bois et « les vaches » ?

- La question des internats : alors qu'il y a un manque criant de places en internat sur le Grand Clermont, votre logique est d'exclure la possibilité à certains élèves (classes préparatoires et BTS) d'y accéder, condition primordiale pour la poursuite d'études, en particulier pour les enfants de classes populaires et moyennes. Stigmatiser une partie des internes, au prétexte de leur poursuite d'études, n'est pas la solution. Vous pointez qu'environ 1/3 des lycéens scolarisés dans le Grand Clermont, sont domiciliés hors de celui-ci (page 14) sans vous interroger sur ce phénomène, par exemple l'attractivité de l'offre du Grand Clermont au détriment d'autres secteurs géographiques. L'imposition de quotas (page 26) n'est qu'un moyen de gérer la pénurie de places et ne résoudra rien à moyen terme, alors que le pourcentage d'internes lycéens en Auvergne est de plus de 20% contre 8% au niveau national. La FSU est attachée à des internats intégrés aux lycées pour accueillir la totalité des élèves de l'établissement qui le souhaitent. Elle est opposée à la création d'internats « hors-sol », regroupant les élèves de divers lycées.

- La taille optimale des lycées n'est aucunement abordée, tant du point de vue de l'intérêt des élèves ou étudiants, que du point de vue des personnels travaillant dans ces établissements. Pour la FSU, il n'est pas acceptable de créer des méga-lycées, au prétexte de mixité sociale (avec laquelle nous sommes d'accord) et par ailleurs des formations très pointues dont seront exclus une grande majorité d'élèves habitant à proximité.

- L'impact sur la carte scolaire de la création de 3 pôles d'excellence n'a pas été étudié. L'affectation en lycée se fait en effet en fonction de la domiciliation des familles, de nombreux enfants risquent d'être exclus des lycées pilotes et se retrouver dans des filières qu'ils ne souhaitent pas. Sans oublier, que l'éloignement géographique de certains de ces établissements détournera les enfants de milieux défavorisés qui s'orientent en fonction de la proximité du lycée.

- Ces lycées du CAP au BTS ou plus dans un domaine technologique précis peuvent être porteurs d'une émulation mais sont contradictoires avec votre logique de fluidité et de passerelles. Comment, en effet changer de filière en cours d'année sans changer d'établissement du fait de la spécificité de ces lycées ? Changement qui par ailleurs n'est pas évident de manière générale, du fait de la spécificité des enseignements. Les passerelles « pouvant être mises en œuvre à tout moment » (page 13) nécessitent bien évidemment des moyens d'enseignement supplémentaires et adaptés que le Rectorat n'a pas forcément à sa disposition, à moins que ce texte vaille engagement pour le Rectorat.

- Opposer la logique de parcours d'élève à celle d'établissement voudrait-il dire que tout ce qui a été fait jusqu'à présent en termes d'ouvertures de sections et de filières (en partenariat entre le Rectorat et la Région) n'était pas cohérent ? La logique de parcours d'élèves signifie pour la FSU, qu'un élève qui entre dans une formation ait la garantie de pouvoir suivre cette formation jusqu'à bac plus 3 dans l'académie, mais pas nécessairement dans le même lycée.

- Quant à la mixité des publics scolaires, peut-elle se résoudre à un rapprochement LP-Lycées généraux et technologiques ? La carte scolaire en primaire et au collège, l'implantation des formations professionnelles et technologiques, la taille des établissements, la mixité sociale dans l'habitat sont d'autres facteurs à prendre en compte.

- La « question des élèves en difficulté », expédiée en quelques lignes, est résolue grâce au modèle du lycée polyvalent et à « la logique de parcours » (page 20). Alors que (page 24), l'implantation de la 3<sup>e</sup> prépa pro et de la plate-forme MGI/MLDS du LP Vercingétorix ne sont pas décidées. Pour la FSU, l'échec scolaire est une question bien trop complexe pour être traitée de manière aussi légère.

Il est certes louable de vanter les efforts d'intégration des élèves en situation de handicap (page 20), mais concrètement qu'en est-il de l'ULIS du LP Vercingétorix ?

Pour toutes ces raisons, la FSU est contre ce projet et demande qu'un nouveau schéma stratégique soit élaboré prenant en compte tout le territoire, faisant de la question des internats la priorité tout en menant une réflexion sur la carte scolaire. Dans l'attente de ce nouveau schéma, la FSU demande un moratoire sur toute fermeture d'établissement ou transfert d'établissement.

#### **Dotation en AED :**

Il y a un an, le ministère de l'éducation nationale annonçait à grands renforts de communication la création de 2000 postes d'assistants d'éducation sur le territoire national. Il écrivait alors que « des moyens humains (étaient) accordés aux académies à la rentrée 2012 afin de renforcer la présence des adultes dans les établissements et de créer les conditions d'un climat favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves et des personnels. »

Cette présence des adultes et ce climat favorable aux apprentissages et au bien-être ne seraient-ils plus indispensables à la rentrée prochaine ? La FSU est convaincue que si ; et c'est pourquoi nous dénonçons les 2000 suppressions de postes prévues au niveau national. Pour la FSU ces suppressions sont incompréhensibles, indéfendables, inacceptables, même si par ailleurs nous dénonçons la précarité de ces personnels et les modalités de recrutement par les chefs d'établissement.

Au niveau de notre académie, ce sont près de 70 équivalents temps plein qui sont menacés de suppression, alors même que le nombre d'élèves dans le second degré va augmenter d'environ 700.

Avec ces suppressions, l'encadrement éducatif des élèves dans tous les établissements de l'académie sera dégradé, et les conditions de travail des personnels en poste seront elles aussi dégradées. Dans certains établissements, les élèves ne seront plus accueillis dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et nous tenons à alerter l'administration sur le caractère dangereux de cette mesure.

Ces personnels, qui font partie intégrante de l'équipe éducative, sont indispensables au bon fonctionnement des établissements en assurant l'encadrement éducatif des élèves et, pour les AVS, une assistance aux élèves en situation de handicap. Quel que soit le terme employé par l'administration, il s'agit bien concrètement de personnels en moins dans les établissements de l'académie à la prochaine rentrée. Nous vous demandons de revenir sur votre décision de supprimer des postes d'AED à la rentrée 2013 et, au vu de l'augmentation des effectifs dans le second degré, nous vous demandons au contraire d'abonder le potentiel d'assistants d'éducation.

**10 000 emplois en plus dans le 2<sup>nd</sup> degré sur 4 ans :** La présence de personnels supplémentaires pour encadrer les classes dans les établissements est nécessaire, prioritairement dans les collèges et les lycées concentrant les difficultés scolaires et sociales. Par son annonce de la création de 10 000 emplois, Vincent Peillon reconnaît l'insuffisance des moyens dont disposent aujourd'hui les établissements du second degré pour assurer l'encadrement des élèves et l'aide aux devoirs.

Pour autant, la nature de ces emplois pose de très graves problèmes, hypothéquant la portée et l'efficacité de la mesure annoncée.

En effet, au moment où près de 2 000 postes d'Assistants d'Education sont supprimés dans les académies privant les jeunes concernés d'une activité nécessaire au financement de leurs études et que manquent des postes de CPE, le ministre choisit d'avoir, pour des raisons de financement, recours à des emplois aidés.

Ces emplois ne sont donc pas des emplois pérennes occupés par des personnels qualifiés dont les équipes et les établissements ont aujourd'hui besoin.

Le SNES-FSU demande au ministre d'ouvrir des discussions sur un vrai statut d'étudiant surveillant de nature à permettre à des jeunes de conjuguer réussite des études et présence dans les établissements et sur le renforcement des « vies scolaires ».

Les établissements du second degré, notamment ceux concentrant des difficultés, ont besoin sur les missions d'appui éducatif et pour améliorer le climat scolaire, de personnels formés et stables.